

FSDV

Assemblée générale du 4 juin 2026
Dix-huitième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital

AUDIT SYNTHESE
15/17, rue Marsollier
75002 PARIS

ADN PARIS
206, rue du Faubourg Saint-Martin
75010 PARIS

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

FSDV

Assemblée générale du 4 juin 2026
Dix-huitième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital

A l'Assemblée Générale de la société FSDV,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris, le 12 mai 2026

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT SYNTHESE

Frédéric Vélozzo

ADN PARIS

Philippe Sixdenier